

## **Menuiserie préfabriquée et cadres de fenêtre dans les bâtiments incombustibles**

La menuiserie préfabriquée comme les garnitures intérieures, les portes et les cadres de porte, les vitrines et les cadres de fenêtres, les tabliers et les dossierets, les rampes, les étagères, les armoires et les comptoirs sont également permis dans les constructions incombustibles. Comme ces éléments contribuent minimalement au risque d'incendie, il n'est pas nécessaire d'en limiter l'usage.

Les cadres et les châssis en bois sont autorisés dans les bâtiments incombustibles, pourvu que chaque fenêtre soit séparée des fenêtres adjacentes par une construction incombustible et qu'elle satisfasse à la limite imposée sur le total des ouvertures sur la face extérieure d'un compartiment protégé contre l'incendie.

Le verre ne résiste pas longtemps au feu, ce qui fait en sorte que les flammes sont projetées à l'extérieur par les ouvertures, ce qui crée un risque sérieux de propagation verticale de l'incendie. Les exigences des constructions incombustibles entre les fenêtres visent à limiter la propagation de l'incendie le long de cadres combustibles très rapprochés sur la face extérieure du bâtiment.